



FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)

Classification : P1
N° 2021-11

Page 1/4

UNITE CHARCOT Pôle BSM

Informations générales

Intitulé du poste : Infirmier(e)

Responsables hiérarchiques :

Cadre de santé: Anita PREVOST

FF Cadre supérieur de santé – Assistante de pôle: Corinne CLUZEAU

Responsables médicaux :

Chef de pôle: Dr JEZEQUEL Karine

Lieu de travail :

Centre Hospitalier Charles Perrens - Pôle BSM - Unité CHARCOT

121, Rue de la Béchade

33076 BORDEAUX Cedex

Références réglementaires et/ou institutionnelles

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

Mission et activités

Mission générale du poste :

L'infirmier participe prioritairement, en équipe pluridisciplinaire, à la prise en soins globale et individualisée des personnes présentant des troubles psychiques hospitalisés sans leur consentement (ASPDT-ASPDRE), quelque soit le mode d'admission (SECOP, directe, structures externes, domicile...).Il dispense des soins relevant de son domaine de compétences dans une unité fermée, avec secteur fermé et modulable.

Activités principales :

- Accueil et mise en confiance de la personne soignée et de ses proches.
- Collaboration avec le médecin et l'équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration , la réalisation et le suivi du projet de soins individualisé du/des patients
- Mise en œuvre des actions permettant d'assurer une bonne cohérence et



FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)

Classification : P1
N° 2021-11

Page 2/4

continuité des soins et travaille en collaboration avec les unités de secteur (HDJ, CMP HAD, réhabilitation)

- S'inscrit dans le projet de l'unité et dans l'organisation spécifique du travail soignant de l'unité.
- Transmissions des éléments utiles.
- Tenue du dossier patient informatisé (DPI).
- Implication dans le travail institutionnel: différents types de réunions, analyse de pratique, animation d'activités thérapeutiques et occupationnelles, supervision, groupes de travail transversaux...
- Gestion des activités afférentes aux soins.
- Relations avec les différents partenaires de soins dans le cadre du parcours patient.
- Formation et encadrement des étudiants en soins infirmiers et tutorat des nouveaux professionnels.
- Recueil des éléments nécessaires au suivi de l'activité.

Caractéristiques de maîtrise du poste

Diplômes et/ou qualification :

- Diplôme d'Infirmier(e) de Secteur Psychiatrique
- Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)

SAVOIRS (Connaissances) :

- Connaissances des soins infirmiers.
- Connaissances de l'hygiène hospitalière.
- Connaissances de la sémiologie et de la psychopathologie.
- Connaissances de la pharmacologie.
- Connaissances des différents protocoles institutionnels ou des moyens d'accès pour les trouver.
- Connaissance du champ de compétences et des règles professionnelles (IDE/AS/ASHQ).
- Connaissance dans la responsabilité professionnelle et des droits des usagers.
- Connaissance de la législation en matière de mesure d'hospitalisation et de mesures de protection pour les patients.
- Connaissance dans les droits et devoirs de l'agent dans la fonction publique hospitalière.
- Connaissance du code de déontologie régissant la pratique infirmière.
- Connaissance des différents types de structures médicales et médico-sociales



FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)

Classification : P1
N° 2021-11

Page 3/4

existantes.

- Connaissances du projet de pôle et de l'unité

SAVOIR ÊTRE (savoir faire relationnel, attitudes) :

- Capacités d'accueil, d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- Capacités réflexives et de positionnement professionnel.
- Capacité à s'investir dans un travail d'équipe pluridisciplinaire.
- Capacité à se remettre en question professionnellement.
- Capacité à s'impliquer dans la vie institutionnelle.
- Capacité à s'impliquer dans un processus de formation et de développement des compétences professionnelles.
- Capacité à être autonome et force de propositions dans sa pratique.
- Capacité à faire preuve de respect.
- Capacité à respecter la discrétion et le secret professionnel.
- Capacité à gérer ses émotions et à adopter une posture professionnelle dans son activité.

SAVOIR FAIRE (savoir faire opérationnel, aptitudes) :

- Savoir évaluer, prioriser, partager et négocier.
- Savoir argumenter.
- Savoir gérer toutes situations de soins (aiguës, psychiatriques, somatiques) et tracer l'activité de soins dans le DPI.
- Savoir pratiquer l'éducation thérapeutique ou l'éducation à la santé.
- Savoir accompagner les familles ou l'entourage des patients.
- Maitriser les outils informatiques métiers: DPI, tableurs, logiciel de messagerie, Ennov, Copilote, Datameal...
- Savoir travailler en collaboration et en responsabilité fonctionnelles avec des aides-soignants et Agents de Service Hospitalier.

Relations

Relations internes :

- Les équipes pluridisciplinaires des différentes unités du pôle.
- Les différents pôles fonctionnels de l'institution.

	FICHE DE POSTE INFIRMIER(E)	Classification : P1 N° 2021-11
		Page 4/4

Relations externes :

- La famille et l'entourage des personnes hospitalisées
- Les différentes institutions partenaires des soins (sanitaires, sociales, médico-sociales)
- Les organismes de tutelles

Spécificités du poste

- Unité fermée avec partie fermée modulable de 21 lits + 1 chambre de soins intensifs + 1 espace d 'apaisement

- Poste à temps plein selon le cycle de travail défini dans le protocole d'accord local en vigueur

- Horaires variables sur 3 amplitudes, 7 h 45 en journée et 9 h 30 en nuit

6h30 - 14h15

13h45 – 21h30 ou horaires décalés

21h15 - 6h45

- Il(elle) peut être amené(e) à travailler dans toutes les unités du pôle B.S.M., en fonction des besoins.

- Il(elle) peut être appelé(e) à renforcer ponctuellement les autres unités du pôle et de l'hôpital.

- Il(elle) participe aux missions de la suppléance

- Il s'inscrit dans l'organisation des soins définies et dans le projet de soins de l'unité

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.